



N°2025_9

DECISION MUNICIPALE

Restauration du cénotaphe Demande de subvention auprès de la MEL au titre du Fonds de concours « préservation du patrimoine architectural et historique »

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 6 février 2025 relative aux délégations de pouvoir accordées au Maire,

Vu le projet de restauration du cénotaphe,

Vu le coût total de l'opération estimé à ce jour à 539 929,59 € HT, soit 647 915,51 € TTC,

Vu le plan prévisionnel de financement de l'opération annexé,

Vu le fonds de concours « préservation du patrimoine architectural et historique » porté par la Métropole Européenne de Lille,

Considérant que le projet répond pleinement aux objectifs du dispositif,

DECIDE

Article 1 :

Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du fonds de concours « préservation du patrimoine architectural et historique » à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, toutes autres subventions déduites.

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 13/02/2025

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative